

# Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

---

## Compte rendu de l'Assemblée Générale du MERCREDI 18 MARS 2015

**Accueil des Personnalités invitées** : Madame la Présidente remercie les délégués et les personnalités présentes, à cette assemblée générale.

### **Etaient présents** :

Mme Hélène AYMARD (Aiguillon) - M. Jean-Pierre MARTIN (Ambrus), Mme Corinne ELLAM (Ambrus) ,M. Francis CASTELL (Bazens), Mme Annie THOREL (Bazens) , Mme Mireille ROSSI (Bruch), Mme Claire RUCHAT - M. Pascal JOUNAUX (Clermont-Dessous), Mme Isabelle DE-LONGHI (Damazan) ; Mme Jacqueline POLLONI (Feugarolles), M. Georges LEBON (Galapian), M. David PORRO (Lafitte-sur-Lot) , Mme Michelle SUBERBIELLE - (Lusignan-Petit), Mr Patrick FERRI (Montesquieu), Mme Michèle BOUCHALES-RESERVAT - M. Mohamed EL WASELA (Nicole), Mme Laurence BRANDEHO (Port-Sainte-Marie), Mme Sandrine BACH (Prayssas), Mme Virginie RAFFAELLO - Mme Céline MOLINIE (Puch d'Agenais), Mme Stéphanie DELOGE - Mme Patricia CUEVAS (Saint-Laurent) , Mme Karine FARINA (Saint Leger) , Mme Christelle LESPINE - Mme Nathalie GAROSTE (Saint-Léon), Mme Annaick RENAUDIN( Saint -Pierre de Buzet), Mme Martine MASSOU - M. Jean-Marc BRIE (Saint-Salvy), Mme Marie-Thérèse MEROT - Mme Anne-Marie ROUSSELIE (Saint-Sardos) , Mme Christine QUINTLE - Mr Christophe BESSIERES (Thouars sur Garonne).

### **Pouvoirs de vote** :

Mme Isabelle BISETTO (Bruch) à Mme Mireille ROSSI (Bruch), Mme Martine RIEUCROS (Lacépède) à Mme Marie-Thérèse MEROT (Saint-Sardos), Mme Sophie CASSAGNE (Lacépède) à - Mme Anne-Marie ROUSSELIE (Saint-Sardos), Mme Céline PROTIN (Saint -Pierre de Buzet) à Mme Annaick RENAUDIN( Saint -Pierre de Buzet),

**N'étaient pas représentées la commune** : de Bourran, Buzet sur Baïse, Caubeyres, Clairac, Frégimont, Lacépède, Lagarrigue, Monheurt.

### **Excusés** :

Monsieur Pierre Camani, président du conseil général,  
Mme Claire BUDZIK (Frégimont),  
Mme Evelyne GATOUNES (Frégimont),  
Mme Annette GAY (Clairac),  
Mr Cédric LEROY (Caubeyres),  
Mme Quantin (*Car Beyris*)

### **Participaient à la réunion** :

Monsieur Alain Parailous, Conseiller général  
Madame Petit perceptrice.  
Mr Réau et Mr Péyruchaud des transports CASTERAN  
Mr Lafon commune de Razimet

Madame Isabelle DE LONGHI (Damazan) a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 novembre 2014 dont chaque délégué a été destinataire est approuvé sans observation.

Monsieur Parailous Conseiller Général du Lot et Garonne demande la parole, il salue le travail de la présidente et remercie les délégués et précise que les transports scolaires sont une priorité pour les enfants de nos communes. Il précise qu'il s'agit de son dernier mandat et qu'il part avec un léger pincement au cœur.

# SERVICES

## 1 / Bilan sur l'effectif de l'année scolaire 2014-2015

Madame la présidente annonce au Comité Syndical qu'à ce jour, le syndicat a effectué 1 224 inscriptions sur « Pégase », dont 210 hors délais.

## FINANCES-COMPTABILITES

### 2 / Approbation du Compte Administratif 2014

Madame la Présidente indique que l'exercice 2014 présente :

<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b>	<b>62891.73 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement :</b>	<b>136 992.38 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement 2014 :</b>	<b>31366.20 €</b>
<b>excédent de fonctionnement reporté :</b>	<b>105 466.85 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement cumulé :</b>	<b>74 100.65 €</b>
Déficit d'investissement :	683.74 €
Déficit de reste à réaliser :	1100 €
Dépenses d'investissement :	2177.40 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>683.74 €</b>

Le Comité Syndical est appelé à approuver le Compte administratif 2014. A l'unanimité le Comité syndical approuve le compte administratif 2014.

### 3 / Approbation du Compte de Gestion du Receveur Syndical

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le Compte de gestion 2014 du Receveur Syndical dont les sommes correspondent à celles inscrites au Compte Administratif.

### 4 / Affectation des résultats

Le Comité Syndical est appelé à approuver l'affectation des résultats 2014. A l'unanimité le Comité syndical approuve l'affectation des résultats 2014.

#### **- Affectation des résultats**

Résultat reporté en fonctionnement	72316.91 €
Résultat reporté d'investissement	683.74 €

## **5 / Vote du Budget Primitif 2015**

Le budget primitif 2015 est présenté en équilibre. A l'unanimité, le comité syndical vote le budget primitif 2015 :

Dépenses – section de fonctionnement :	<b>106 468 €</b>
Recettes – section de fonctionnement :	<b>106 468 €</b>
Dépenses – section d'investissement :	<b>5030 €</b>
Recettes – section d'investissement :	<b>5030 €</b>
Total du budget	
dépenses	<b>111 498 €</b>
recettes	<b>111 498 €</b>

**Départ de Madame Petit perceptrice.**

## **PERSONNEL – COLLECTIVITE**

### **6/ Assurance**

Madame la Présidente propose que le Syndicat participe financièrement au contrat Prévoyance maintien de salaire des agents de la collectivité, une couverture maintien de salaire complète, durable, adaptée au statut de la FPT. **Le montant de la cotisation se calcule 0.73 % x le traitement indiciaire brut.**

A l'unanimité, le comité syndical vote:

- La participation financièrement à la protection sociale complémentaire des agents ayant souscrit des contrats ou règlements labellisés sur le risque prévoyance, à compter du 1er janvier 2015 ;
- Une participation financière mensuelle de 8 € brut par mois et par agent au titre du risque prévoyance.

### **7/ Souscription d'un Contrat d'assurance des risques statutaires**

Madame la Présidente indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de souscrire une assurance des risques statutaires afin de limiter les risques financiers en cas de maladie, accident, maternité.

A l'unanimité, le comité syndical accepte la souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **8/Proposition d'Assermentation des contrôleurs :**

Madame la Présidente propose à l'assemblée de faire assermenter les contrôleurs du Syndicat.

Cette démarche consiste en une présentation de serment solennelle devant le juge. Elle vise à faire prendre conscience à l'agent de l'importance des fonctions qu'il est chargé d'accomplir. **L'assermentation** habilite l'agent à prêter son concours pour la recherche ou la constatation d'infraction.

### **9 / Fiche d'inscription 2015/2016**

Madame la Présidente informe l'assemblée que la nouvelle « fiche d'inscription » réalisée par le Conseil général est en cours de préparation. Elle sera disponible courant du mois d'avril.

### **10 / Circuits 236 / 236 DOUBLA**

Mme la Présidente explique au Comité Syndical que suite à une réunion sur le site de Tonneins le 03 février 2015, concernant l'aménagement des itinéraires et des horaires des circuits 236 / 236 DOUBLA, pour plus de sécurité ces circuits ont été

modifiés avec l'accord de Madame AYMARD, SITE Aiguillon ; Monsieur DUROSIER, SITE de Tonneins ; Monsieur REAU, Autocars CASTERAN ; Monsieur THIERRY, VGA ; Messieurs LAINEZ et LESCOMBE, CG 47. Cette modification prendra effet à compter du 02 mars 2015.

#### **11 / Règlement Départemental : enfant de -3ans**

Suite à une demande d'inscription pour un enfant de – de 3 ans, Mme la Présidente informe l'assemblée que selon le règlement départemental des transports scolaires : les services de transport scolaire sont ouverts aux enfants âgés de 3 ans révolus à la rentrée de l'année scolaire considérée.

Mme la Présidente indique au Comité Syndical qu'elle traitera la demande à compter des 3 ans de l'enfant.

Mme Suberbielle explique que si l'on accorde une dérogation à cette personne d'autres suivront. Mme Suberbielle et Mr El-Wasela proposent que l'on fasse une demande au Conseil Général afin de leur demander la révision de cet article du règlement. Afin que les enfants de moins de 3 ans qui sont scolarisés puissent bénéficier des transports scolaires.

#### **12/ Saint-Salvy, arrêt Cugurmont :**

Mme la Présidente informe l'assemblée que le point d'arrêt Cugurmont sur la commune de Saint-Salvy a été déplacé route de Frégimont par mesure de sécurité.

Mr Brie explique à l'assemblée que Mr le Maire de Saint-Salvy ne veut pas que cet arrêt soit utilisé tant qu'il n'aura pas l'aval du Conseil Général.

#### **13/ Montesquieu :**

Mme la Présidente indique au Comité Syndical que la demande de la famille Dupouy concernant la création d'un point d'arrêt ZA Larqué a été refusé par le Conseil Général. Il s'agissait ici de créer un point d'arrêt sur le lieu de travail de la maman.

#### **14/ Courrier CG 47 au Maire de Feugarolles : Ligne 377**

Mise en place d'un bus de neuf places entre la commune de Thouars sur Garonne et Feugarolles à la rentrée 2015.

Mme Quintlé délégué de Thouars sur Garonne signale que la commune de Thouars n'est ni rattachée ni un RPI. La majorité des élèves vont à l'école de Feugarolles. Mr Bessières indique que les habitants peuvent scolariser leurs enfants où ils le désirent. Mme Aymard indique qu'un courrier a été fait à Mr Camani et Mr Garrabos. En réponse Mr Garrabos indique qu'ils ont effectué un comptage en octobre et qu'il y a moins de neuf enfants dans le bus. Mr Bessières délégué de Thouars sur Garonne indique qu'ils ont dénombré qu'à la rentrée 2015 il y aura 14 enfants qui prendront le bus.

Mme Aymard propose de se rendre le jour de la rentrée sur site afin de procéder à un comptage des élèves.

#### **15/ Courrier CG 47 :**

Modification du circuit 97 suite favorable à la demande de la commune de Razimet concernant la modification du circuit et la création d'un arrêt dans le bourg de la commune. Mr Lafon précise que l'arrêt se trouvera à la Salle des Fêtes de Razimet.

#### **Départ de Mme Nathalie GAROSTE**

#### **16/ Attestation de renonciation à l'indemnité forfaitaire de déplacement.**

#### **17/ Information : Arrêté des statuts et adhésion de la commune de Razimet**

Considérant l'intégration de la commune de Razimet au Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie et l'adoption des statuts du SITS en date du 26 novembre 2014, il convient de procéder à la désignation de deux délégués par commune (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les délégués déjà élus, les communes adhérentes doivent délibérer.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h50.

La Présidente,  
Hélène Aymard.

La secrétaire de séance,  
DE-LONGHI Isabelle